

L'évolution silencieuse des pratiques forestières méditerranéennes : entre innovation et consolidation

par Gilles MARTINEZ

Si les innovations techniques en forêt méditerranéenne n'étaient pas perceptibles au premier coup d'œil, les journées de terrain organisées par l'association Forêt Méditerranéenne sur les « innovations » ont permis de mettre en lumière une autre catégorie d'innovations d'ordres organisationnel et institutionnel. Gilles Martinez nous montre dans cet article les principaux axes qui se sont dégagés de nos journées et s'interroge sur le projet forestier méditerranéen.

Dans son exposé intitulé : « Les différentes formes et catégories d'innovations : de l'entreprise aux rapports sociaux », la sociologue Chantal Aspe a rappelé l'étymologie du mot innovation, issue des termes latins *in*, dans et *novare* dont la signification comprend une certaine ambiguïté entre « revenir à » et « rendre nouveau », soit en synthèse l'idée d'introduire quelque chose de nouveau dans quelque chose de préexistant.

Cette idée de quelque chose de nouveau mais « pas que », c'est-à-dire qui fasse référence à un passé, une histoire, pour la renouveler, semble particulièrement s'adapter à la sphère forestière méditerranéenne qui apprécie le temps long que lui imposent ses facteurs de production (ligneuse) tout en ne dédaignant pas une certaine dose de nouveauté, issue souvent d'une adaptation aux conditions écologiques locales, de regards et procédés venus d'autres horizons (ce qui est particulièrement vrai dans le domaine du machinisme).

S'interroger sur l'innovation dans les pratiques forestières méditerranéennes permet de se poser un instant pour dresser l'état des lieux de l'élargissement du regard du forestier qui invariablement le ramène, quelle que soit son entrée, vers un questionnement sur sa capacité à penser des modèles de gestion répondant aux enjeux de son temps et sur les itinéraires sylvicoles qui permettent de les réaliser.

Innovation et adaptation en forêt méditerranéenne

- 1 - Huit journées organisées par l'association Forêt Méditerranéenne de 2012 à 2015 sur le thème : «Innovation et adaptation : quelles nouvelles pratiques en forêt méditerranéenne ? »
- 2 - DFCI : Défense des forêts contre l'incendie
- 3 - PNR de Saint-Amand-Raismes

Parmi les trois formes d'innovation avancées par la sociologue (amélioration d'une situation existante, évolution progressive d'un process sans rupture ou au contraire rupture par rapport à une situation *ex ante*), l'innovation des pratiques forestières méditerranéennes me semble relever principalement d'une démarche d'évolution suffisamment silencieuse pour qu'on s'interroge sur son contenu. Pour autant, après huit journées de terrain¹ consacrées à « traquer » les signes d'innovation, il nous a été forcé de constater que nous l'avions trouvée et pas nécessairement là où nous l'attendions.

En effet, ces journées ont été organisées pour avoir un retour sur un certain nombre d'expériences qui semblaient poser les bases de l'innovation dans la foresterie méditerranéenne. L'association Forêt Méditerranéenne a réuni un panel diversifié d'intervenants, sur le terrain, pour échanger avec les acteurs locaux, porteurs de ces projets : problématiques de régénération du chêne pubescent, reboisements et choix des essences, sylviculture du pin d'Alep...

On a pu constater que ces bases de l'innovation étaient souvent des adaptations aux contraintes des espaces forestiers méditerranéens et qu'elles émergeaient en réaction aux « erreurs » passées. Quelques lignes directrices se sont dessinées :

- une affirmation forte de la multifonctionnalité reconnue mais souvent freinée par la prégnance des interrogations sur la viabilité économique des modèles de gestion pour la financer. Le constat a été établi que la gestion reposait largement sur une économie du bois qui restait fragile, avec des interrogations et des éléments de réponses en cours sur les raisons du « délaissage » d'essences méditerranéennes majeures comme le chêne pubescent ou le pin d'Alep ;

- des questionnements toujours importants autour des risques (notamment incendie...), renforcés par les études et observations sur le changement climatique, mais une volonté souvent rencontrée de ne pas écraser la réflexion autour de la gestion par un poids trop fort de ces enjeux ;

- un développement des zonages de protection reflétant des enjeux avérés mais pouvant se traduire en contraintes pratiques pour la gestion (Réserve biologique intégrale du Ventoux, zonages DFCI², sites Natura 2000, Espaces naturels sensibles, sites classés...). Le corollaire observé a été l'impor-

tance et la multiplication des labels (comme par exemple les réserves de biosphère « Luberon-Lure » et « Ventoux ») et les questions qui en découlent :

- jusqu'où ces labels peuvent-ils servir de leviers au développement forestier ?
- et, plus globalement, peut-on parler d'innovations environnementales c'est-à-dire savoir si la prise en compte de bases écologiques dans la gestion permet une meilleure mise en valeur des espaces boisés ?

Ces questions ont été posées dans le cadre d'un « paradoxe forestier méditerranéen » où nous avons pu constater l'importance de la thématique « forêt » dans les discours concurremment à une mise en cause troublante de la gestion forestière. Ce constat nous a amenés à nous interroger sur ce qui avait changé dans nos pratiques, organisations... pour nous aider à repenser les sylvicultures méditerranéennes.

L'émergence du « local »

L'énoncé de cette première innovation rend compte de la difficulté à appréhender le concept. En effet, l'action forestière s'est depuis toujours inscrite dans le réel, à savoir le local et de nombreux témoignages attestent d'expériences pionnières en matière d'élaboration de projets sur des bases territoriales. Sur ce point, les parcs naturels régionaux (PNR) ont assurément eu un rôle moteur en affichant les principes d'une innovation organisationnelle aboutissant à de nouvelles pratiques valorisant la transversalité des relations, les collaborations et les coopérations. Hasard de calendrier ? Le premier PNR est créé aux portes de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing³ en 1968. L'émergence du « local » relèverait ainsi d'une innovation sociale pour moderniser les politiques publiques et participer aux transformations de la société.

Pour autant, il faudra attendre le tournant des années 2000 pour voir apparaître en France un outil de structuration de politiques forestières décentralisées.

Cette démarche semble croiser, comme une réponse pour sa mise en œuvre, l'idée de gérer durablement les ressources naturelles. Cette nouvelle approche, dite de « gestion durable » a été réfléchie à partir de la notion de « développement durable », rappelant

ainsi que les problématiques environnementales ne pouvaient pas être traitées de façon abstraite, isolée des réalités d'un territoire, mais devaient intégrer les caractéristiques économiques, sociales, culturelles et écologiques d'espaces physiques porteurs d'histoires et d'identités fortes.

Il convient de noter que c'est M. Jean-Louis Bianco, alors président du Conseil général des Alpes de Haute-Provence et de l'Office national des forêts qui fut chargé par le Premier ministre d'animer une réflexion devant aboutir à une stratégie forestière pour quinze ans. Le rapport « Bianco »⁴ a ainsi enclenché une dynamique qui a abouti à la Loi d'orientation pour la forêt⁵ qui, la première, renforce les dispositions en faveur d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Elle précise également la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière d'élaboration de la politique forestière.

L'article L.2 du Code forestier précise que : « *La politique forestière relève de la compétence de l'Etat qui en assure la cohérence nationale. Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'Etat, notamment dans le cadre des Chartes forestières de territoire, en vue de concourir à la mise en œuvre de cette politique* ».

La notion d'intégration territoriale est explicitée à l'article L.12 qui prévoit la mise en œuvre des Chartes forestières de territoire : « *Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant la multifonctionnalité des forêts locales* ».

Une circulaire⁶ ministérielle précise les modalités d'élaboration des Chartes forestières de territoires et rappelle que « *la Charte forestière de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel* ».

Le canton d'Annot (Alpes de Haute-Provence) a été choisi comme territoire pilote pour l'élaboration d'une charte forestière, témoignant ainsi du lien entre la multifonctionnalité des espaces boisés méditerranéens et l'intérêt d'une approche territoriale pour

l'appréhender de façon opérationnelle. Pour autant l'élaboration de la Charte forestière du Massif d'Annot a connu de nombreuses difficultés⁷, rappelant que l'innovation organisationnelle dépend des hommes qui la portent.

Aujourd'hui, la diminution des budgets forestiers de l'échelon national, les réorganisations qui en découlent dans les services de l'Etat et de ses agences techniques, semblent conforter ce basculement d'un processus de prise de décision en matière forestière, du vertical et de l'approche descendante vers l'horizontal et des démarches spatialisées sur des mailles territoriales de taille variable. Des initiatives inspirées des Chartes forestières de territoires deviendraient les outils permettant de formaliser, hiérarchiser et mettre en cohérence les demandes économiques, sociales et environnementales, souvent diffuses, voire contradictoires, concernant la forêt, en privilégiant celles qui sont financièrement现实和 acceptables par tous.

Alors assiste-t-on progressivement à l'émergence de politiques forestières réellement décentralisées, dotées de portages politiques, d'organes de gouvernance participative, de moyens financiers, à des échelles cohérentes de territoires ?

Sans doute si l'on constate l'existence de dix-sept Chartes forestières de territoires (CFT) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, couvrant 56% de la surface régionale⁸. Mais peut-être peut-on s'interroger sur l'ancrage de cet outil en notant également que seules dix CFT sont effectivement mises en œuvre.

4 - Rapport remis par M. Jean-Louis BIANCO au Premier ministre, « La forêt : une chance pour la France », 25 août 1998.

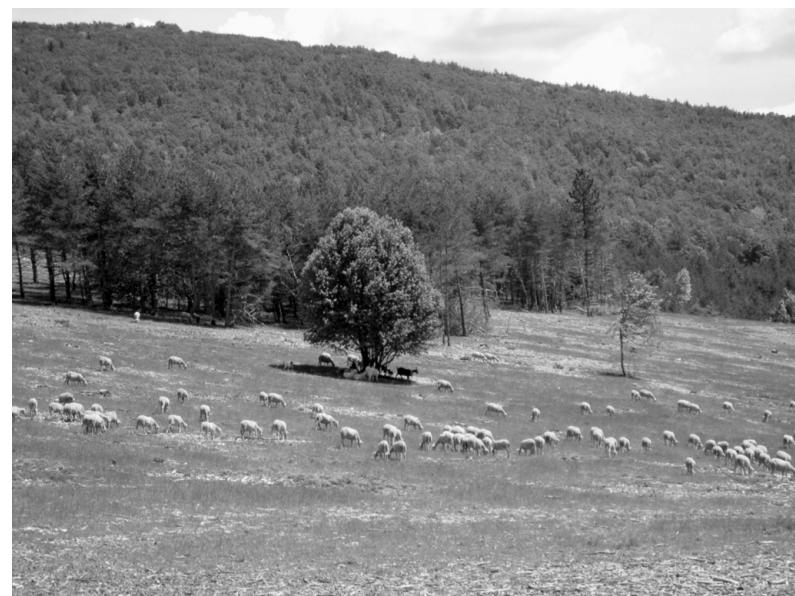
5 - Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 parue au Journal Officiel du 11 juillet 2001.

6 - Circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001.

7 - Elle sera finalement validée par un comité de pilotage en date du 21 juin 2004.

8 - Source Communes forestières PACA, juin 2014.

Photo 1 :
Le territoire de Lure (Alpes de Haute-Provence) - Journée du 31 mai 2012.
Photo DA.



- 9 - Projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en cours de discussion au parlement, juillet 2015.
10 - Editions CEMAGREF
11 - J. de Mongolfier, D. Nouals, C. Ripert, B. Boisseau, C. Argillier, G. Falconnet, J. Gruez, J. Abgrall, A. Soutrenon, C. Barthod, R. Marill et al.

Ce basculement de perspective, qui en caricaturant reviendrait à passer de l'administration des Eaux et Forêts à des communautés locales des « Amis de la Forêt », se traduit par une plus grande souplesse dans la formalisation des organisations. Prenons comme exemple la Charte forestière de territoire (CFT) du Luberon, volet « forêt » de la charte du parc naturel régional éponyme. Elle a été conçue comme un outil de concertation entre familles d'acteurs diversifiées devant permettre via des « ateliers » assez souples, l'émergence en continu d'actions toujours en phase avec les enjeux de l'instant. Alternativement, le territoire qui prolonge le PNR Luberon vers la montagne de Lure, a opté pour un portage politique affirmé, orientant une concertation opérationnelle en vue de construire un ensemble de trente fiches-actions structurées pour une durée de cinq ans. Ces différences d'approche n'ont pas empêché ces deux territoires de converger au sein de la réserve de biosphère Luberon-Lure, nouvel espace d'une Charte forestière fusionnée dont les modalités de fonctionnement restent à inventer.

L'émergence de politiques forestières territorialisées amène à poser la question de la taille critique des territoires porteurs de ces politiques. Si les périmètres géographiques sont souvent très vastes dans les arrières-pays (par exemple la CFT Montagne de Lure, portée par les intercommunalités de Forcalquier et Banon dans les Alpes de Haute-Provence couvrant une surface boisée

de 50 000 ha), la démographie est faible (moins de 13 000 habitants pour la CFT Montagne de Lure) et les moyens financiers limités. La mise en œuvre de ces politiques se retrouve souvent conditionnée par la capacité à mobiliser des aides publiques... ou à repenser des périmètres élargis jusqu'à atteindre des seuils économiquement viables. La démarche en cours d'élargissement des établissements publics de coopération intercommunale⁹ annonce la prochaine innovation en matière de politique forestière en renforçant le rôle des agglomérations, voire des métropoles, à l'instar de territoires précurseurs comme la Communauté du Pays d'Aix ou Nice-Métropole. Donc si « innover » c'est aussi « revenir à », peut-être qu'un peu plus de centralité dans des politiques forestières décentralisées, dans un petit mouvement de balancier, annoncerait la prochaine étape ?

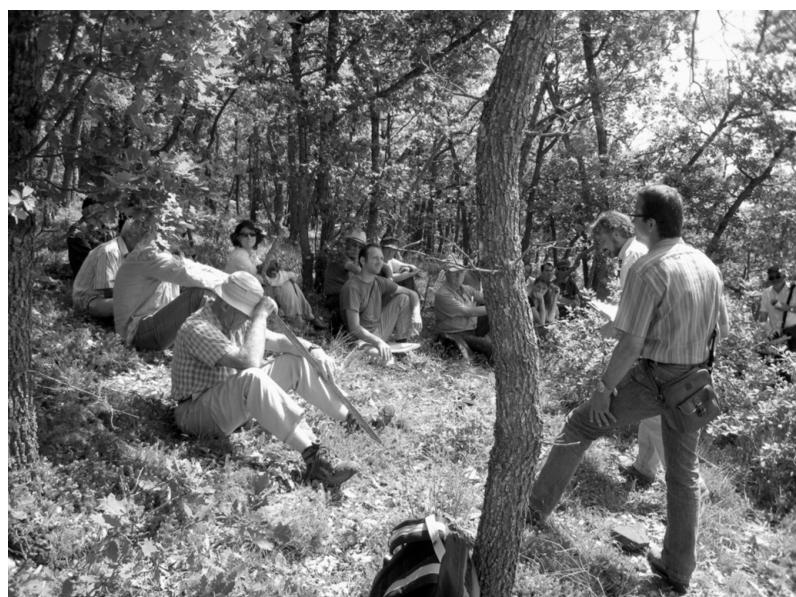
Un besoin de capitaliser les résultats et d'inscrire l'action sur des pas de temps longs

Un « hommage » a été rendu aux différents ouvrages (et auteurs) constituant le *Guide technique du forestier méditerranéen français*¹⁰. Les auteurs¹¹ y ont synthétisé les connaissances techniques des enjeux forestiers méditerranéens dans les années 1990. Ainsi lors de la journée dans le Gard (19 avril 2013), le *Guide technique* a été sollicité pour trouver les références sur les données stationnelles et autécologiques des essences, et expliquer les erreurs commises ou évitées dans les reboisements.

Cette idée de capitalisation sur des résultats antérieurs a été régulièrement exprimée lors des journées. A Fontfroide (Aude, les 26 et 27 juin 2014), il a été question de mobilisation progressive des acteurs pour les faire adhérer à un projet commun. Cela a nécessité successivement une animation du CRPF (Centre régional de la propriété forestière) puis une mobilisation du PNR de La Narbonnaise, avant de rallier les propriétés viticoles et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

Dans l'exemple de Lure, précédemment cité, la démarche de territoire est née d'un Plan de développement de Massif. Cet outil

Photo 2 :
Questions autour de l'avenir de la chênaie pubescente (Alpes de Haute-Provence) - Journée du 1^{er} juin 2012.
Photo DA.



de diagnostic et d'animation propre à la forêt privée avait permis d'améliorer les connaissances des milieux forestiers du territoire, tout en engageant une première démarche de sensibilisation des acteurs locaux. En revanche il s'était montré insuffisant pour appréhender l'ensemble des enjeux et pour mobiliser les élus et la Charte forestière de territoire est venue ensuite apporter les réponses sur ces dimensions élargies. Les résultats obtenus dans la mise en œuvre des Chartes forestières Luberon et Montagne de Lure, notamment dans la prise en compte d'enjeux de biodiversité ou pour structurer une filière bois-énergie en circuit court, ont permis un rapprochement des territoires autour d'une politique forestière commune, labellisée réserve de biosphère¹².

Dans les différentes expériences observées, on retrouve l'idée que l'innovation s'inscrit dans une continuité de l'action et une évaluation continue des résultats pour tirer les leçons de ce qui n'a pas fonctionné.

Un « décloisonnement » du forestier méditerranéen aboutissant à des partenariats internes, externes et à une multiplication des coopérations

Les projets de territoire ont abouti à une mise en réseau des acteurs, que ce soit au travers d'outils de gouvernance de projets partagés (par exemple la démarche Forêt Modèle PACA) et/ou de programmes européens de coopération régionale (MED, Marittimo, Alcotra, POCTEFA, Leader...).

Ces échanges fondés à la fois sur des partages d'expériences et des expérimentations innovantes, aboutissent à rechercher des synergies et plus de cohérence dans l'action locale. Ainsi nous avons pu observer une articulation des démarches et outils de développement forestier à partir d'un cadre politique, généralement une Charte forestière, déclinée en Plan d'approvisionnement territorial pour scénariser le développement d'une filière bois-énergie en circuit-court, en Plan de développement de massif pour répondre aux enjeux de mobilisation de la forêt privée, en Plan de massif DFCI pour

croiser les actions en matière de protection contre les feux de forêt, etc.

Dans le même esprit les mutualisations se développent au niveau opérationnel. Un projet sylvopastoral va s'articuler sur le Luberon avec des réouvertures de milieux dans le but de préserver la biodiversité de prairies sommitales, tout en satisfaisant des objectifs DFCI et de restauration de « fenêtres » paysagères.

Dans la gestion également, une approche globale et intégrée permet de mutualiser des résultats et d'aboutir à des mécanismes de contractualisations qui instaurent un principe partenarial fondé sur des relations de confiance. A titre d'exemple, la journée passée sur le site de l'association syndicale libre Le Tréboux (montagne de Lure) a permis de se rendre compte de ces innovations. Ce périmètre est géré suivant un plan décennal qui intègre l'ensemble des enjeux identifiés par les propriétaires. L'entrée principale est sylvopastorale mais les modalités techniques, conformes au Schéma régional de gestion sylvicole, cherchent systématiquement à satisfaire des enjeux transversaux comme la protection incendie, la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la ressource en eau et du réseau de desserte, mais également des dimensions sociales comme la restauration du patrimoine vernaculaire, l'organisation de la circulation du public ou la pratique de la chasse.

Pratiquement une part des revenus, notamment ceux liés à la convention plurianuelle de pâturage, n'est pas redistribuée

12 - Programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO.

Photo 3 :
Visite des reboisements en cèdre de Belvédet (Gard) - Journée du 19 avril 2013.
Photo DA.



13 - Signature le 29 juin 2015.

aux propriétaires, permettant ainsi de financer des actions d'intérêt collectif (par exemple un équipement DFCI).

La recherche de partenariats se traduit dans la contractualisation juridique des relations entre acteurs, qu'il s'agisse des élévateurs ou des exploitants forestiers, de façon à préciser les droits et devoirs de chaque partie et la gestion des relations dans le temps. Le bilan dressé est évalué positivement avec en particulier une meilleure qualité des chantiers et des économies (martelages...), le tout fondé sur des convergences d'intérêt.

On retrouve ce décloisonnement dans l'élargissement des tours de table aboutissant à des interventions forestières. La Communauté du Pays d'Aix l'a illustré en matière d'urbanisme avec le souci d'améliorer la prise en compte de la gestion et de l'exploitation forestière dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Le service Forêt fait ainsi remonter auprès des bureaux d'études chargés de l'élaboration des PLU, les enjeux exprimés dans la Charte forestière. Dans un esprit comparable de « croisement des regards », l'association Forestour travaille à intégrer les enjeux d'accueil du public en forêt dans la gestion des espaces boisés méditerranéens.

Le décloisonnement aboutit à un resserrement des liens entre acteurs, illustré par un travail plus important au sein de pools techniques inter-disciplinaires et par des relations entre l'amont et l'aval des filières, ce que met en évidence l'émergence récente d'une interprofession Forêt-Bois PACA ou encore l'accompagnement par la société

Fibre-Excellence de réflexions sur une meilleure valorisation du pin d'Alep. Les exemples abondent sur ce sujet. Dernier en date, celui de la société E.On France qui lance un appel à initiatives pour financer des démarches innovantes qui permettent de répondre aux questions posées par l'approvisionnement en biomasse de la centrale de Gardanne, et s'adresse directement, pour ce faire, à l'ensemble des acteurs de la filière et aux territoires forestiers.

Les contrats d'approvisionnement que l'on peut attendre de ce type de relations rapprochées représentent une innovation majeure dans le mode de commercialisation des produits forestiers méditerranéens. Citons dans ce cadre le contrat qui lie l'association syndicale libre Le Tréboux et la coopérative Provence Bio-Combustibles, gestionnaire de la plateforme territoriale Bois de Banon ou encore les recherches de contractualisation de la ressource en liège du massif des Maures avec les industries de transformation (contrat d'achat pour trois ans entre DIAM-Bouchage et l'ASL de la Suberaie Varoise¹³).

La volonté de lutter efficacement contre le morcellement foncier de la forêt privée

Ces innovations reprennent l'idée déjà évoquée qu'un des facteurs importants de succès d'un projet forestier repose sur la maille territoriale « critique » pour l'appréhender. En effet la prise en compte d'une multifonctionnalité forestière formalisée (c'est-à-dire s'imposant des objectifs de résultats évaluables suivant des critères pré-définis) amène outre un élargissement de l'éventail des acteurs impliqués, une expansion territoriale du périmètre de projet. Ainsi de nombreux enjeux des forêts méditerranéennes se traitent à des échelles de massif, qu'il s'agisse de protection incendie, d'aménagements sylvopastoraux, de « construction » de mosaïques de milieux propices à la diversité biologique, de préservation des paysages, etc.

Or la prise en compte de ces échelles se heurte généralement à la fragmentation foncière caractéristique de la propriété forestière privée.



Le travail du Centre régional de la propriété forestière PACA et des structures d'accompagnement des propriétaires privés (la coopérative Provence-Forêt par son existence même, peut sans doute entrer dans l'inventaire des innovations en PACA...) a visé à regrouper les propriétaires autour de projets partagés.

Plusieurs formes de convergence ont été expérimentées. Une simple concertation pour la gestion a permis aux propriétaires publics et privés de réaliser des améliorations sylvicoles conjointes sur l'Ubac de Cordœil (communes de Thorame Haute et Basse dans les Alpes de Haute-Provence). Dans le même esprit, l'Office national des forêts (ONF), quelques propriétaires privés « enclavés » et un groupement d'éleveurs (GAEC de Lure sur les communes de Saint-Etienne-les-Orgues et Cruis dans les Alpes de Haute-Provence) ont travaillé de conserve sur des aménagements sylvopastoraux.

De façon plus ambitieuse, les Chartes forestières de territoires Luberon et Montagne de Lure ont encouragé la création d'associations de propriétaires pour gérer en commun des massifs forestiers. Sous la forme juridique des associations syndicales libres de gestion forestière, des propriétaires se sont regroupés pour écrire ensemble le récit à venir de ces massifs. Ces gouvernances participatives sont dotées d'un bureau exécutif et d'une capacité de maîtrise d'ouvrage. Elles animent une concertation multi-acteurs en vue d'élaborer des plans d'action à 10 ans. Elles s'appuient sur un principe de solidarité entre propriétaires autour d'unités de gestion homogènes et de projets partagés (desserte, patrimoine...).

Dans la forme aboutie, l'action de ces associations est conduite via une garantie de gestion durable appelée Plan simple de gestion concerté qui reprend les orientations définies dans les Chartes forestières pour les croiser avec les réponses aux attentes des acteurs locaux (propriétaires mais également élus et usagers des espaces boisés). Pour « boucler la boucle », c'est-à-dire pour à nouveau croiser les dimensions territoriales avec les enjeux de filières, ces gestions peuvent être certifiées PEFC (exemple des ASL Le Tréboux (La Roche-Giron, 04) et Massif des Ocres (Goult-Roussillon, 84) pour s'insérer dans des filières d'excellence.

On peut donc parler de réelle innovation dans l'émergence du triptyque « Association

syndicale libre / PSG concerté / certification PEFC » pour penser la gestion durable des massifs forestiers méditerranéens et apporter des solutions aux questions d'approvisionnement des filières courtes et industrielles en cours de structuration.

D'autres initiatives poursuivent des objectifs analogues. La Communauté du Pays d'Aix réfléchit actuellement à la faisabilité d'une bourse foncière, le département des Hautes-Alpes réactive le dispositif d'échanges et cessions d'immeubles forestiers (ECIF), alors que la SAFER¹⁴ PACA travaille à la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de droits de préférence et de préemption. L'innovation reste un processus continu et diffus...

14 - SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

D'une *slow sylviculture* vers une *sylviculture low cost* ?

De nombreux observateurs de la foresterie méditerranéenne ont évoqué l'idée que le sylviculteur méditerranéen pratiquait une sylviculture « proche de la nature » à la façon du Monsieur Jourdain du Bourgeois Gentilhomme, la prose. Contrairement aux itinéraires préconisés notamment par l'association ProSilva qui suppose des passages en coupe plus fréquents et d'intensité respective moindre, cette idée repose sur le constat d'une forte déprise sylvicole en région PACA, d'une capitalisation des peuplements pour aboutir *in fine* à un gaspillage d'une ressource exposée à un risque croissant de dépérissement et d'incendie.

Pour commencer à répondre à ces impasses et injecter de l'innovation économique dans les modèles de gestion, différentes pistes ont été ouvertes autour des questions suivantes :

– comment diversifier la structure des revenus ? En particulier les réflexions s'orientent vers la multifonctionnalité comme levier de valorisation. Certaines activités (pastoralisme, chasse, voire le ramassage de champignons, etc.) relèvent de la sphère marchande alors que d'autres fonctions (biodiversité, production d'eau potable, stockage du carbone, paysages...) sont encore souvent appréhendées sous forme « d'aménités ». Des modèles économétriques sont en cours de développement pour attribuer des valeurs à ces services écosystémiques.

Innovation et adaptation en forêt méditerranéenne

15 - SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif.

miques. Certains dispositifs existent en droit et nous avons pu suivre la mise en œuvre de « contrats Natura 2000 » (biodiversité), d'un paiement pour service environnemental sur le bassin versant de La Verne (eau, Var) ou d'un dispositif d'accueil du public chez un propriétaire privé (M. Gérard Gautier, Gardanne). D'autres voies sont explorées pour savoir comment réemployer les revenus liés aux installations d'énergies renouvelables (parcs photovoltaïques, centrales éoliennes...) dans de la gestion forestière. Là encore la méthode s'oriente vers la gouvernance participative du projet (ASL, etc.) ;

– une autre question, sans doute serpent venu de la mer Méditerranée, est celle du tri des bois. Pour autant les innovations sont importantes dans ce domaine et il serait coupable de ne pas les mentionner. Cette question est par ailleurs liée à celle de la hiérarchisation des usages, fondement d'une amélioration de la valeur ajoutée de la gestion et de l'approvisionnement corollaire des industries de transformation. Une étude a été lancée par France Forêt PACA pour caractériser la ressource en pin d'Alep. Si elle aboutit à relancer une filière de sciage de cette essence, c'est un nouveau levier économique pour la forêt méditerranéenne qui serait installé. Dans la même idée, la promotion de la certification Bois-des-Alpes permet d'appuyer la reconnaissance de la qualité de la gestion (relais du label PEFC) et des propriétés mécaniques et technologiques d'un panel d'essences résineuses présentes sur le

massif alpin, notamment méditerranéen (Mélèze d'Europe). Ces démarches accompagnent le fort développement de la construction bois.

Ces questions trouvent des réponses dans le bilan des expérimentations passées et dans la perspective d'une réduction des aides publiques. En synthèse des journées, les enseignements suivants se dégagent :

- diversifier les peuplements sur la base du bilan mitigé des reboisements observés ;
- limiter les investissements et s'affranchir de la dépendance aux aides publiques. La réduction de ces aides a pu être présentée comme une opportunité pour explorer des itinéraires techniques de « repli » ;
- mécaniser la sylviculture et la récolte en respectant les sols et les écosystèmes, mais en veillant à instaurer les garde-fous contre toute tentation de « fuite en avant ». De réelles innovations ont été observées sur ce thème comme le tracteur débroussailleur récoltant des produits bois-énergie (Aude) ou encore les chantiers d'exploitation par « arbre entier » (Lure) ;

Mais contredisant vite cette velléité d'affranchissement de l'aide publique, l'initiative ciblée de la Communauté du Pays d'Aix, baptisée « éco-chèque » a été saluée. Il s'agit d'une incitation publique à l'élaboration de documents de gestion, à la réalisation de travaux de dépressage, à l'exploitation des forêts de production et à la régénération des peuplements vieillissants.

Les réflexions autour de ces sylvicultures *low cost* se nourrissent des innovations dans les organisations de mises en marché autour des circuits-courts et des pôles de compétitivité, en lien notamment avec le fort développement des filières bois-énergie. Deux expériences ont pu être étudiées : celle du pôle bois de Banon (Alpes de Haute-Provence) et des SCIC¹⁵ issues de l'animation de la démarche Bois-énergie 66. En synthèse, il s'agit d'organiser un partenariat d'acteurs, de la forêt jusqu'aux chaufferies collectives fonctionnant à la biomasse énergétique, en croissant cette activité avec les objectifs de gestion fixés dans les Chartes forestières et dans les Plans de massif. L'analyse de l'expérience de Banon illustre ces innovations. Le territoire élabore la charte forestière et monte un Pôle d'excellence rurale pour financer l'installation d'une plateforme Bois, propriété de la collectivité. Parallèlement le territoire appuie l'installation de regroupe-

Photo 5 :

Journée en forêt communale dans le Ventoux (Vaucluse) autour des pratiques environnementales et du maintien de la biodiversité

- Le 13 juin 2013.

Photo DA.



ments de propriétaires forestiers dotés de plans de gestion en commun. Une coopérative de services est installée avec des entreprises locales pour accompagner contractuellement la mise en œuvre de la gestion des propriétaires regroupés. La gestion de la plateforme est confiée à la coopérative locale qui devient le garant de la qualité des prestations, de la forêt aux silos. Le modèle existe, il ne reste qu'à en améliorer le fonctionnement...

D'autres expériences ont été étudiées dans le domaine de la valorisation bois d'œuvre, comme celles de chantiers de scies mobiles pour la réalisation de bâtiments d'élevage en auto-construction (exemple de la journée organisée au Caylar¹⁶ autour du couple « pin sylvestre - sylvopastoralisme » notamment).

Un dernier axe d'innovations : l'acquisition des connaissances et le transfert de ces connaissances auprès d'un panel élargi d'acteurs forestiers

Ce phénomène n'est sans doute pas propre au forestier méditerranéen mais ce dernier semble particulièrement en pointe sur le sujet. Il s'agit tout d'abord de la « banalisation » des outils numériques, qu'il s'agisse de systèmes d'information géographique ou de sites Internet. Ils aboutissent à des plateformes d'échanges de données (via le CRIGE PACA, l'OFME...) ¹⁷ toujours plus interactifs et détaillés dans l'information.

Dans le même souci d'améliorer les connaissances sur les enjeux forestiers méditerranéens, des démarches sont actuellement en cours pour développer des outils techniques de connaissance des propriétaires privés (enquêtes, questionnaires...). Les résultats de thèses en sociologie¹⁸ vont contribuer à alimenter ces résultats.

On assiste également à un renforcement de la coordination entre organismes de recherche (INRA, IRSTEA, FCBA...) ¹⁹ et établissements techniques (ONF, CRPF...) pour avoir :

- des référentiels de gestion (sur le pin d'Alep, le chêne pubescent...) ;
- des études permettant de caractériser les essences méditerranéennes pour un

usage en bois de structure (mélèze, pin d'Alep).

Ces actions font l'objet de transferts dans le cadre de démarches de renforcement de capacité des acteurs forestiers. Elles passent par des outils d'information visant à ne pas enfermer la forêt méditerranéenne dans ses aspects récréatifs (bilan de la journée dans le Gard ?) ou la dimension DFCI (visite de la forêt communale de Gardanne en septembre 2012). Elles s'illustrent par exemple dans les :

- Le guide des sylvicultures du pin d'Alep, *Le pin d'Alep en France, 17 fiches pour connaître et gérer* (IRSTEA) ;

- *Propositions pour la Garrigue, pour une forêt productive et tolérante au feu* (Groupement de développement forestier du Gard) ;

- *Guide technique « Gestion forestière et Urbanisme »* (communauté du Pays d'Aix)

On trouve dans ce domaine également l'appui de « nouvelles » structures, comme les associations de communes forestières (COFOR) qui interviennent auprès des collectivités en relais de l'ONF (journées « Cèdre » dans le Gard, Belvèzet et Lussan).

Dans une démarche analogue de transfert pédagogique vers les propriétaires privés, le centre régional de la propriété forestière a relancé des stages FOGEFOR où on trouve notamment des formations à l'utilisation des instruments numériques (GPS, etc.).

Afin de promouvoir la gestion forestière (dont on a dit qu'elle était largement décriée) auprès du grand public, l'idée a émergée d'installer un réseau de chantiers « vitrines » qui pourrait en particulier contribuer à « réhabiliter » la coupe à blanc de certains taillis. Des outils pédagogiques ont également été développés à destination d'un public élargi. Citons en particulier :

- l'Indice de biodiversité potentielle (IBP), méthode pratique pour appréhender les facteurs de gestion pouvant agir sur la diversité biologique d'une propriété forestière ;

- le Martéloscope, outil d'animation pour simuler l'exercice du martelage et animer des échanges sur la gestion forestière ;

- le « Programme éducatif pour la forêt », accompagné de la diffusion d'un kit pédagogique présentant la Charte forestière de territoire dans les écoles primaires (Communauté du Pays d'Aix).

16 - Journées techniques « Combiner pâturage et bois : rencontres techniques chez un producteur innovant », organisées les 8 et 9 juin 2010 au Caylar (Larzac) et dans l'Hérault.

17 - CRIGE : Centre régional de l'information géographique.
OFME : Observatoire de la forêt méditerranéenne.

18 - Mlle Nelly Parès, université Aix-Marseille, Mlle Camille Rivière, EHESS.

19 - INRA : Institut national de la recherche agronomique.
IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.
FCBA : Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement.

Gilles MARTINEZ
Ingénieur forestier
Mél : gmartinez@
imagineen.fr

Conclusion

Cette tentative de recensement d'un certain nombre d'innovations en matière de foresterie méditerranéenne s'est surtout attachée à mettre en forme les observations faites lors des journées d'études et à ne retenir que les évolutions positives. Or l'analyse des innovations aboutit également à un ensemble d'interrogations sur des orientations que nous avons pu voir. En particulier les journées dans le Ventoux (réserve biologique intégrale et trame de vieux bois) et l'Aude (réserve naturelle régionale de Ste-Lucie) amènent des questionnements sur le fait de savoir si le sylviculteur est en passe de céder la place au naturaliste en forêt, dans un mouvement d'éviction ? On a ainsi pu observer des reboisements issus de la Mission Racine d'aménagement du Languedoc-Roussillon dans les années 1970 qui nécessitaient des éclaircies mais dont la sylviculture se retrouvait bloquée par une étrange interprétation d'enjeux paysagers et récréatifs. Dans tous les cas, ces innovations en terme de reboisements, qui ont essayé de

nombreuses critiques techniques, risquent de devenir des référentiels utiles pour aborder les questions inscrites dans la problématique des changements climatiques : quelles substitutions d'essences, quelles provenances, quelles densités pour optimiser l'économie en eau et le stockage de carbone, etc. ?

Pour autant s'il est une innovation à retenir de ces retours d'expériences, c'est sans doute celle de l'inversion de la relation homme/forêt dans le paradigme forestier méditerranéen. En effet si le projet forestier a longtemps trouvé son origine dans le diagnostic phytoécologique et l'analyse de station, pour aboutir à des résultats technico-économiques peu lisibles, son point de départ actuel, celui des hommes et des territoires qu'ils représentent, lui apporte une visibilité, renforce les critères d'exigence et impose des évaluations à court-terme qui ne contredisent en rien les objectifs de gestion durable des écosystèmes forestiers méditerranéens. Et si l'on part des hommes pour penser la forêt, sans doute devient-il urgent d'entendre la parole des sociologues...

G.M.

Résumé

Après une précision terminologique sur le concept d'innovation appliquée à la foresterie méditerranéenne, l'auteur revient sur le bilan des journées de terrain organisées par Forêt Méditerranéenne sur ce thème. Plusieurs axes se dégagent : l'émergence des structures locales dans le processus de décision des projets forestiers, avec comme conséquence un renforcement des dimensions sociales ; la continuité des stratégies forestières territorialisées et la capitalisation des expériences ; la multiplication des coopérations, appuyée notamment par des programmes financiers européens, aboutissant à une mutualisation des résultats ; des réponses technico-juridiques à la problématique du morcellement foncier de la forêt privée, avec des conséquences importantes en matière de développement forestier ; l'émergence d'itinéraires techniques économiques en moyens et viables économiquement par une diversification de la structure des revenus d'exploitation ; enfin, le souci d'améliorer la formation et d'acquérir les connaissances à transférer auprès d'un panel élargi d'acteurs forestiers.

En conclusion l'auteur s'interroge pour savoir si l'innovation principale ne consisterait-elle pas à concevoir un projet forestier en partant des hommes et non des arbres ?

Summary

The silent evolution in forestry practices around the Mediterranean: between innovation and consolidation

The author, after clarifying terminology related to the concept of innovation in Mediterranean forestry engineering and management, gives an overview of the results of the field trips organized around this topic by Forêt Méditerranéenne. Several main aspects stand out: the emergence of local entities in decision-making processes involving forestry projects, with increasing attention paid to broader social issues; the continuity of local and regional-based forestry strategies and the mutual capitalizing of experience and trial results; the multiplication of collaborative action, fostered notably by funding via EU programmes, which has led to overall sharing of the results; in response to the challenge arising from the scattered pattern of private landholdings, technical and legal solutions have had significant impact on forestry development; the emergence of technical solutions that are practical by their limited demands and economically viable thanks to the diversification of income-generating activity; and finally, the greater attention paid to improving training and acquiring knowledge and skills to be passed on to the wider range of people now involved in forests.

In concluding, the author wonders if the greatest innovation would in fact be to come up with forestry projects which start not from trees but from people.